

# CODE VESTIMENTAIRE

RÈGLES	RAISONS	COMPORTEMENTS ATTENDUS
<p>Seuls les chandails faisant partie de la collection Flip Design ou achetés chez un autre fournisseur (respectant les critères de la page 13 de l'agenda) seront autorisés dans l'école.</p> <p>Tous les vêtements autorisés à l'école sont illustrés dans les pages suivantes ou énumérés dans le présent code vestimentaire.</p> <p>Les vêtements de la collection complète de l'école doivent être portés obligatoirement tous les jours.</p> <p>Le chandail doit laisser paraître le bas porté par l'élève (ex. : le polo doit laisser paraître la jupe ou le short).</p> <p>Les élèves peuvent porter en tout temps une camisole, une chemise, un chandail à manches courtes ou longues sous le polo. Les manches longues sous le polo doivent être de couleur unie.</p>	<p>Toutes ces précisions sont mises en place pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'école en cohérence avec notre mode de vie et pour assurer la sécurité de tous.</p> <p>En m'identifiant en tant qu'élève, je participe à la sécurité de mon environnement scolaire.</p> <p>En portant les vêtements autorisés, les élèves respectent les valeurs véhiculées par l'école.</p>	<p>Je porte un chandail parmi la collection complète de l'école tous les jours y compris pendant les pauses et l'heure du dîner.</p> <p>Je porte un chandail à capuchon, provenant de la collection Flip Design. Si je l'ai acheté auprès d'un autre fournisseur, il est noir, uni, sans logo et sans fermeture éclair.</p> <p>Je revêts le bas de mon choix, convenant au code vestimentaire (pantalon de ville, pantalon de style cargo, jean, jegging, jupe, pantalon de type jogging, legging, short)</p> <p>Mon chandail doit laisser paraître mon short ou ma jupe.</p>
<p><b>Tous les vêtements</b> doivent être propres, opaques, non troués et non déchirés et ils doivent être portés adéquatement afin d'éviter de laisser paraître les sous-vêtements.</p> <p>Lorsque les bras sont placés le long du corps, la longueur de la jupe ou du short est plus longue que le bout des doigts.</p>	<p>Ces précisions vestimentaires sont mises en place pour respecter l'environnement de l'école et par souci de respect pour tous.</p>	<p>Je porte un chandail, des pantalons, une jupe ou des shorts qui ne présentent aucune déchirure.</p> <p>Je porte un short ou une jupe d'une longueur adéquate.</p>
<p>Les vêtements ne comportent aucune inscription comprenant des propos haineux ou discriminatoires et sont exempts de message ou de logos en lien avec l'alcool et les drogues.</p> <p>Cette règle s'applique aussi lors des journées thématiques et lors des cours d'éducation physique.</p>	<p>Notre école prône des valeurs de respect, d'intégrité et de rigueur. La tenue vestimentaire de tous doit être en ce sens.</p>	<p>Les vêtements que je porte respectent les valeurs de l'école.</p>
<p><b>En éducation physique</b>, les élèves portent un chandail avec des manches, des pantalons ou un short ainsi que des espadrilles qui permettent de pratiquer de manière sécuritaire la discipline enseignée.</p> <p>L'élève qui se déplace vers son cours d'éducation physique, doit porter l'uniforme conforme et se changer au vestiaire du gymnase.</p>	<p>C'est une question de sécurité dans la pratique d'un sport et une question de confort pour toi.</p> <p>Ces précisions sont mises en place par souci d'hygiène et de respect pour tous.</p> <p>Il est important de respecter le code vestimentaire lors de tous les déplacements.</p>	<p>Je porte des vêtements confortables convenant au code vestimentaire.</p> <p>Je porte un chandail à manches de mon choix, conforme au code vestimentaire.</p> <p>Je me change de vêtements, au vestiaire du gymnase, avant et après le cours d'éducation physique.</p>
<p>Si l'élève porte un vêtement avec un capuchon, il demeure baissé.</p> <p>Les casquettes, les tuques et les chapeaux doivent demeurer dans le casier de l'élève.</p>	<p>Étant donné que ces accessoires servent à protéger du froid ou du soleil, il faut les retirer à l'intérieur.</p>	<p>Je retire mon capuchon, mon chapeau, ma tuque ou ma casquette en entrant dans l'école.</p>
<p>Les vêtements d'extérieur demeurent dans le casier de l'élève (coupe-vent, manteau et chandail coton ouaté).</p> <p>Exception : pour le cours d'éducation physique à l'extérieur, les élèves peuvent porter un manteau ou un coupe-vent.</p>	<p>C'est une question de commodité, pour éviter l'encombrement de ces vêtements en classe.</p>	<p>Une fois à mon casier, j'y dépose mes vêtements d'extérieur avant d'aller en classe.</p>
<p>Certaines journées thématiques permettent un habillement différent, selon le code vestimentaire en vigueur. Lors des journées thématiques, les mêmes règles s'appliquent, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je porte des vêtements exempts de message prônant la violence, le sexisme, le racisme, l'intolérance et incitant au non-respect de soi-même et d'autrui ou véhiculant des messages allant à l'encontre des valeurs préconisées par l'école;</li> <li>• Je porte des vêtements avec des manches couvrant les épaules et le tronc. Mon encolure est de 4 pouces maximum.</li> <li>• Tous les vêtements doivent être portés adéquatement afin d'éviter de laisser paraître les sous-vêtements.</li> </ul>		